

des Princes &c. Fevrier 1719. 93

vençoient déjà à mettre leurs effets à couvert, & se dispofoient à fe retirer, lors qu'on a publié dans toute l'étendue de la Monarchie la Declaration fuivante, pour les rattacher & les engager à continuer leur Commerce, fans craindre d'être inquieté. En voici la traduction.

Declaration concernant les Negocians François établis en Efp. gne.

L. R.

ETant venu à ma connoiffance que depuis quelque tems on infinuë aux Negocians François qui refident dans mes Domaines, qu'ils prennent leurs mefures pour affûrer leurs effets & cette nouveauté perfuadant que quelques malintentionnez, plus attentifs à leurs fins particulieres qu'au bien public, prétendent conduire les affaires à une rupture avec l'Espagne, avec le pernicious defsein de troubler la tranquillité publique, & rompre les neuds des deux Nations & des deux Couronnes, lesquelles fe trouvent à prefent étroitement unies enfemble par la permission de la divine Providence, de laquelle union dépendent non feulement la felicité des deuxdites Nations, mais encore le repos & le bien commun de l'Europe: & fouhaitant contribuer à fa continuation dans tout ce qui dépendra de moi, & montrer en tout tems l'affection particuliere que j'ai pour la Nation Françoisé, & la refolution ferme & fîcère dans laquelle je me trouve de maintenir la plus étroite union & une bonne correfpondance

*Declaration
concernant
les Negocians
François établis
en Efpagne.*